Municipalité de Val-des-Lacs

349 chemin Val-des-Lacs
Val-des-Lacs (Québec), J0T 2P0
Tél. : 819-326-5624 Courriel : info@val-des-lacs.ca

AVIS PUBLIC D'UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

dans le cadre du dépôt du projet de règlement no 427-26-01 ajoutant un critère d'évaluation à l'usage conditionnel de location en court séjour

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, Directrice générale – greffière trésorière de la Municipalité de Val-des-Lacs :

QUE, lors de la séance du conseil municipal tenue le 16 novembre dernier, le *projet de règlement numéro 427-26-01 visant à ajouter un critère d'évaluation à l'usage conditionnel de location à court séjour* a été présenté.

QU'une assemblée publique de consultation aura lieu le **7 décembre 2026, à 17h30,** à l'hôtel de ville situé au 349 chemin Val-des-Lacs à Val-des-Lacs.

Au cours de cette assemblée, le Projet de règlement 427-26-01 sera présenté et les personnes et organismes qui désirent s'exprimer pourront le faire. Si toutefois quelqu'un ne peut être présent à la séance publique, il y aura possibilité de poser leur question via courriel à : urbanisme@val-des-lacs.ca

Le Projet de règlement peut être consulté à l'hôtel de ville, situé au 349 chemin Val-des-Lacs à Val-des-Lacs du lundi au vendredi, de 9 h à 16 h, sauf les jours fériés, ainsi que sur le site internet de la Municipalité à l'adresse suivante : www.val-des-lacs.ca, section Règlements municipaux.

L'objet du règlement 427-26-01 vise :

Le projet de règlement a pour objet d'ajouter un critère d'évaluation applicable aux demandes d'autorisation d'usage conditionnel pour la location à court séjour.

Donné à Val-des-Lacs, ce 23 novembre 2026

Caroline Champoux
Directrice générale et greffière-trésorière